

Fonction du commissaire

Le commissaire de piste est sous la responsabilité directe des directeurs de course. Il travaille en collaboration avec les autres commissaires, et détermine entre eux les tâches de chacun (qui fait quoi ?).

Le commissaire de piste est le maillon entre les directeurs de course et les pilotes. Il a un rôle d'organisateur, de surveillance et de juge. Il doit savoir également impulser une dynamique et être à l'écoute des pilotes (demande, angoisse, stress etc..) sans dépasser ses prérogatives.

Avant les épreuves

- *Le commissaire assure l'inscription aux épreuves et procède aux mêmes vérifications d'usage pour chaque pilote.*
- *Il assimile les consignes de sécurité de la plateforme en fonction des épreuves qui vont se dérouler.*
- *Il procède à la préparation matérielle des épreuves (traçage, balisage, distribution de GPS, etc....).*
- *Il participe au briefing.*

Pendant les épreuves

- *Il reste en relation permanente, par radio avec les autres commissaires et le directeur de vol.*
- ***Il veille constamment à sa sécurité, celle des pilotes et des biens.***
- *Il organise en fonction de l'épreuve et suivant les directives du directeur de course, la disposition sur la plateforme des appareils.*
- *Il fait respecter l'organisation.*
- *Il distribue les cartes, GPS, etc.*
- *Il note et vérifie les épreuves avec les autres commissaires.*

Après les épreuves

- *Il veille au retour de l'ensemble des appareils.*
- *Il récupère le matériel de l'épreuve (GPS, carte etc.)*
- *Il rend compte de l'épreuve au directeur de vol.*
- *Il libère la plateforme (matérialisation, etc.)*
- *Il participe au dépouillement des résultats.*
- *Il participe au débriefing.*